

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 26 NOVEMBRE 2009**

COMPTE RENDU

Etaient présents : M. ANDRIOT Jean Pierre (remplaçant de M. DEVIC Henri), M. AUDOUBERT Michel, M. BARBERO Michel, Mme BASSO Thérèse, M. BATLLE Olivier (remplaçant de Mme DEDIEU CASTIES Françoise), M. BEDEL Philippe, M. BELLOIR Jérôme, M. BENAC Claude, M. BENAZET Paul, M. BOIX Jean Pierre, Mme BOUFFARTIGUE Francine, M. BOURY Alain, Mme BOURUT Maité (remplaçante de Mme CASSIER Michèle), M. BOUVIER Claude, M. CARRERE Gérard, M. CATALA Claude, M. CENA Pierre, M. CESAR Jean Claude, M. CHEVET Patrick, Mme COMA Marianne, M. COT Jean, M. CRABE Pierre, M. CRAMPAGNE Stéphane, M. CROUZATIER Jean Marie, M. DEJEAN Henri, Mme DELAVERGNE Evelyne, M. DORET Michel, Mme DUBREUIL Anne Cécile, Mme DUPONT Michèle, M. ESQUIROL Jean Marc, M. FERRAGE Pierre, M. GALY Maurice, M. GAY Jean Louis, Mme GILAMA Chantal, M. GOUAZE François, M. GRYZA Daniel, M. HALIOUA Jean Louis, M. HELLE Guy, M. LABORDE Amédée, M. LABORDE Michel, M. LACAZE Yves, Mme MAITRE Nadia, Mme MALET Valérie, M. MICHEL Robert, M. NAYLIES Charles, M. PESSANT Christian, M. PLACE Stéphane (remplaçant de Mme BRIAND Christine), M. PONS Olivier (remplaçant de M. BROS Bernard), M. ROSELLO José, M. RUQUET Adolphe, M. SEGUELA Jean Louis, M. SENECLAUSE Christian, Mme SUZANNE Colette, M. THIBAUD Gérard, M. TURREL Denis, M. VALETTE Claude, Mme VEZAT Maryse, Mme VIDAL Jacqueline, M. VIGNES Michel

Etaient Excusés : Mme ALBERT Claire, M. ANZALONE Michel, M. BENARFA Ali, Mme CANAL Marie Claude, M. COLOMBIER Marc, M. DEGA Eric, M. DELMAS Robert, Mme FAUSTINI Marie Claire, Mme GAYE DELAPLANQUE Isabelle, Mme GREGOIRE Anne Marie, M. ICART Daniel, M. JOLIBERT Patrick, M. LECHEVALIER Yann, M. LEMASLE Patrick, M. ROUGALLE René, M. ROUGER Bernard, M. ROUJAS Gérard, M. SEVILLA Thierry, Mlle TEMPESTA Marie Caroline, M. VINCENT Norbert, M. YZARD Didier.

Secrétaire de séance : Mme COMA Marianne

Monsieur le Président propose Mme COMA Marianne comme secrétaire de séance. Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Monsieur le Président demande l'approbation du dernier Conseil Communautaire.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

1. Création d'un poste d'adjoint administratif pour les services de la Communauté de Communes

Monsieur le Président donner la parole à Monsieur DEJEAN, Vice Président délégué au Personnel.

Suite aux entretiens individuels annuels, la réalisation d'un diagnostic sur l'organisation des services administratifs et techniques a été proposée au président, au vice-président délégué au personnel ainsi qu'à la commission du personnel.

En effet, ces entretiens ont fait apparaître de nombreuses difficultés pour les agents à assurer l'ensemble des missions administratives du fait de l'augmentation continue de l'activité de la collectivité. De plus, un agent administratif étant parti à la retraite au mois de juin 2009, la possibilité d'une nouvelle organisation était à l'étude.

Ce diagnostic a été commandé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne et a pour objet :

- d'analyser l'organisation et le fonctionnement de la collectivité,
- d'identifier les besoins de la collectivité pour répondre à ses missions.
- de proposer également un plan de formation afin de renforcer les compétences internes.

Des entretiens individuels ont eu lieu avec l'ensemble des agents travaillant au siège de la communauté, et des questionnaires ont été adressés aux directrices de crèches qui sont en relation permanente avec les services administratifs de la Communauté. De plus, le Président ainsi que les membres de la commission du Personnel ont également été rencontrés par le Centre de Gestion.

L'état des lieux a été présenté au comité de pilotage, à l'ensemble des agents concernés ainsi qu'au bureau.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant plusieurs pistes de réflexion pour améliorer le fonctionnement des services :

- la nécessité de créer 1,5 poste de catégorie C pour les services fonctionnels :
 - 0,5 postes pour le service finances – comptabilité,
 - 1 poste pour le service ressources – humaines.
- la séparation des pôles Petite Enfance et Habitat – Aménagement,
- la création d'un pôle habitat – aménagement – développement, qui sera dimensionné en fonction des choix politiques sur ces domaines de compétence.

Ces propositions d'organisation seront accompagnées par le Centre de Gestion afin de mieux définir les missions à accomplir ainsi que les circuits d'information et de communication internes.

Concernant les créations de poste, il existe aujourd'hui 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe vacant. Ainsi, 1 seul poste serait à créer par délibération. Les profils des postes à créer sont les suivants :

- 1 adjoint administratif, agent comptable avec une première expérience en matière de comptabilité publique indispensable,
- 1 adjoint administratif, pour les ressources humaines, connaissant le fonctionnement des collectivités territoriales et le statut des agents de la fonction publique, dont une des principales qualités devra être la discrétion professionnelle.

Le coût de ces 2 postes est estimé à 35 000 €, soit 1,2 % des recettes fiscales (hors TEOM) de 2009

Dans un premier temps, un appel à candidatures internes a été lancé, sur ces deux postes. Compte tenu des candidatures qui pourraient être retenues, les profils des postes à pourvoir seront adaptés en fonction des postes libérés.

Monsieur TURREL demande si les candidatures internes ont été lancées avant l'ouverture du poste.

Monsieur le Président répond négativement. Il souligne toutefois qu'un poste existe déjà à la communauté.

Monsieur PESSANT demande si le poste de comptabilité vient en complément de l'arrivée de la TEOM comme cela avait été dit en commission finances.

Monsieur le Président répond que la personne à la comptabilité s'occupera à terme, non pas de la TEOM, mais de l'encaissement de la Redevance Spéciale, puisque sa gestion sera entièrement à la charge de la Communauté de Communes.

Monsieur SENECLAUSE demande si le coût de la masse salariale par rapport à la moyenne nationale est connu.

Monsieur le Président répond qu'il est difficile de faire des comparaisons car toutes les communautés de communes n'ont pas forcément le même nombre de compétences.

Monsieur SENECLAUSE indique que pour les communes cela s'élève à 50%

Monsieur le Président précise que les Préfets souhaitent que cela soit moins important.

Monsieur DEJEAN rajoute que l'écart a été important avec la prise en charge de la compétence Petite Enfance.

Monsieur COT indique qu'il y a des budgets différents. La petite enfance est un budget à part. Concernant le budget fonctionnement de la Communauté de Communes du Volvestre, nous devons être inférieurs à 50%.

Monsieur RUQUET tient à souligner qu'en réunion du Bureau, il a demandé de reporter ce point pour raisons budgétaires. En effet, un élu a souligné le fait que certains agents n'avaient pas de travail. De plus, il souhaite avoir un débat général sur le personnel, incluant notamment la création ou non d'une équipe voirie. C'est pour cela qu'il ne participera pas au vote.

Monsieur GOUAZE pense que la question du fonctionnement des services techniques dans le diagnostic n'a pas été assez approfondie. Il est tout à fait d'accord sur le fait de débattre de la création de l'équipe voirie.

Monsieur le Président propose que tout cela soit abordé lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur BENAC pense que la création du deuxième poste mérite réflexion si certains agents n'ont pas de travail.

Monsieur DEJEAN explique que le rapport du Centre de Gestion a été présenté en commission et en Bureau. Il est ressorti que sur certains postes, des informations ne passent pas et des difficultés de cibler le travail existent. Il précise par ailleurs, que certaines personnes travaillent au-delà de leurs missions.

Monsieur le Président n'est pas opposé à la création d'une équipe voirie mais souhaite que l'utilité soit prouvée. En effet, la voirie n'est subventionnable que sur le matériel, et non le personnel.

Monsieur GAY explique que les petites communes ont des besoins. Avant, une équipe paysagère existait et aidait les petites communes qui n'ont pas de services techniques. Dans les petites communes ce sont les élus qui effectuent certains petits travaux de voirie.

Monsieur le Président souligne le fait que le SIVOM de Rieux propose cela aux petites communes. Si la Communauté de Communes du Volvestre effectue ce service, il faut que le SIVOM arrête de le faire. Il admet que quelques communes sont avantagées car elles ont du personnel pour intervenir.

Monsieur SENECLAUSE explique qu'il y a un problème politique. En effet, les petites communes songent à monter une structure afin de pouvoir faire effectuer les travaux par des sociétés et envoyer les factures à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président explique qu'il ne faut pas raisonner uniquement en terme de voirie.

Monsieur LABORDE explique qu'il ne s'agit pas uniquement de la voirie mais que le point de départ était la voirie. Le but est d'économiser sur les travaux neufs.

Monsieur RUQUET précise que le SIVOM de Rieux n'a pas la compétence « entretien de la voirie ». Le SIVOM a le matériel qu'il met à disposition. Selon lui, l'équipe voirie pourrait être intégrée dans l'enveloppe du pool de chaque commune. A titre d'exemple, il pense que si l'équipe voirie coûte 150 000 €, cela peut être déduit du montant total du pool routier. Il n'y aurait pas d'incidence sur le budget du pool des communes.

Monsieur GOUAZE indique qu'au début il était question d'une équipe polyvalente.

Monsieur le Président propose à nouveau que ce point soit évoqué lors du DOB.

Monsieur CESAR précise que le Vice Président en charge des finances avait indiqué que ce point serait abordé lors du DOB.

Monsieur PESSANT se réjouit de ce débat. Il demande si le diagnostic ne peut pas être transmis aux délégués afin de mieux comprendre.

Monsieur le Président indique que le diagnostic sera transmis aux conseillers lorsqu'il sera terminé.

Monsieur RUQUET ne souhaite pas participer au vote.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (10 abstentions) :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe, pour les services administratifs de la Communauté de Communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

HABITAT

2. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – demande de poursuite de l'opération

Monsieur le Président donne la parole à Mme SUZANNE, Vice Présidente déléguée à l'OPAH.

Par délibération en date du 23 octobre 2008, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale à titre expérimental sur une durée de 12 mois.

Le 15 octobre dernier, s'est tenu une réunion avec l'ensemble des partenaires concernés par l'OPAH-RR du Volvestre à l'initiative du Conseil Général de la Haute-Garonne, délégataire des aides à la pierre sur notre territoire, afin de dresser un pré-bilan semestriel de l'année expérimentale de cette opération. Les maires des 27 communes ainsi que leur adjoint en charge des questions relatives à l'habitat et au logement y ont été également conviés.

Cette réunion a fait ressortir l'importance de l'outil OPAH pour l'activité économique locale et la revitalisation des bourgs anciens en outre la possibilité pour les propriétaires qu'ils soient occupants ou bailleurs de pouvoir bénéficier d'un niveau de subvention conséquent (ANAH – Conseil Général - Communauté de communes du Volvestre – Région ...).

Les représentants de l'ANAH ont confirmé que les OPAH seront dans les années à venir privilégiées au détriment du « diffus ». Au vu des premiers résultats forts encourageants, Guy HELLE, Président de la Communauté de communes du Volvestre, et Colette SUZANNE, vice-présidente déléguée à l'habitat privé, ont manifesté leur souhait de voir cette opération se prolonger afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier d'aides pour la réhabilitation de logements anciens.

Un pré bilan au 31 octobre dernier de cette opération a donc été adressé à Monsieur BRUNET, vice-président du Conseil Général chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, en vue d'une présentation d'un rapport sur le principe de prolongation de l'OPAH du Volvestre devant l'Assemblée Départementale à l'occasion du Budget Primitif 2010.

Monsieur PESSANT regrette de ne pas avoir reçu le pré bilan afin de mieux décider et exprime ainsi son impossibilité de se déterminer.

Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services, indique que le Conseil Général doit délibérer en Janvier sur la prolongation des financements de l'OPAH. Il demande donc aux collectivités des accords de principe sur la poursuite de l'opération avant le 30 novembre 2009. La Communauté de Communes du Volvestre n'a pas tous les éléments concernant les dossiers présentés, mais environ 78% des subventions inscrites sont en cours d'attribution.

Monsieur le Président précise que l'on ne dépensera pas plus que ce qui a été inscrit au budget.

Monsieur RUQUET pense que l'on ne peut pas arrêter au bout de 1 an ce type d'opération.

Monsieur HALIOUA précise que l'OPAH a eu un gros succès. Un bon nombre de personnes ont peu rénové leur habitation. On ne peut pas abandonner.

Monsieur COT pense que l'impact est important car c'est de l'argent public qui va directement sur une activité pour les administrés.

Monsieur PESSANT estime aussi qu'il faut continuer la démarche.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- de solliciter la prolongation de l'OPAH de revitalisation rurale du Volvestre pour 5 années supplémentaires sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs déjà énoncés dans la convention de programme,
- de confier le suivi et l'animation de cette OPAH au Pact Haute-Garonne déjà mandaté pour réaliser cette mission par le biais d'un avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de programme formalisant les engagements des partenaires de cette OPAH : ANAH, Conseil Général, Région, Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et la Sacicap Procvivis,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

FINANCES

3. Budget Annexe Assainissement

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

La zone d'activités ACTIVESTRE bénéficie d'un réseau d'assainissement « collectif et autonome ». C'est-à-dire qu'un réseau d'assainissement relie l'ensemble des entreprises à une station d'épuration, indépendamment du réseau d'assainissement de la commune de Carbonne.

Afin de se mettre en conformité avec les textes en vigueur (Décret n° 2007-1339 du 11 septembre 2007 relatif aux redevances d'assainissement), la Communauté de Communes doit mettre en œuvre une redevance assainissement sur la zone afin que les entreprises bénéficiant du service d'assainissement collectif contribuent à son fonctionnement et à son entretien.

La redevance prendra en compte le coût de la gestion et de l'entretien du réseau et de la station d'épuration. Un marché à procédure adaptée a été lancé pour la réalisation des prestations d'entretien.

La mise en œuvre d'une telle redevance nécessite la création d'un budget annexe. Ce budget prendra également en compte les réseaux qui seront budgétairement transférés du budget annexe Activestre, vers ce budget annexe, via le budget principal. Des écritures d'ordres devront être faites ainsi que des DM puisque ces écritures, même si elles n'ont pas de conséquences financières, ont des conséquences budgétaires.

Afin de pouvoir percevoir la redevance à partir de l'année 2010, la création dès à présent de ce budget annexe permettra la réalisation des écritures budgétaires préalablement.

Monsieur SENECLAUSE demande si la Communauté de Communes du Volvestre gère cela directement.

Monsieur BERLUREAU répond qu'il s'agit d'un réseau autonome car il y a une station sur la zone.

Monsieur le Président indique que la commune de Carbonne va reprendre le réseau d'eau. De plus, il précise qu'à ce jour, les entreprises ne payent rien.

Monsieur CENA demande si les communes ayant adhéré au Syndicat des Coteaux du Touch vont avoir un changement.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit uniquement de la zone Activestre.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

- de créer un budget annexe Assainissement,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

VOIRIE

4. Marché pour les travaux de voirie

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GOUAZE, Vice Président délégué à la voirie.

Un marché à procédure adaptée de travaux a été lancé le 9 septembre 2009 pour les travaux de voirie sur les communes de la Communauté de Communes du Volvestre pour la période 2009 – 2011.

20 entreprises ont déposé une offre pour les 4 lots concernés :

- lot 1 : travaux sur le canton de Montesquieu-Volvestre
- lot 2 : travaux sur le canton de Rieux
- lot 3 : travaux sur le canton de Carbonne et la commune de Lafitte-Vigordane
- lot 4 : travaux sur la commune de Carbonne

Après analyse et négociation avec les entreprises soumissionnaires, la commission d'analyse des offres a proposé au pouvoir adjudicateur de retenir les offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : Cabanac
- lot 2 : ETPM
- lot 3 : TP Carbonne
- lot 4 : SCREG

Le pouvoir adjudicateur a suivi l'avis de la commission et a retenu les entreprises proposées.

Monsieur le Président n'ayant pas reçu délégation du conseil de communauté pour la signature des marchés à procédures adaptées de travaux supérieurs à 206 000 € HT, le conseil de communauté devra délibérer pour l'autoriser à le faire.

Monsieur le Président indique qu'il a insisté pour que la commission d'appel d'offres existe toujours malgré la loi.

Monsieur GOUAZE précise que la commission a réussi à faire baisser les prix de 12% par rapport au précédent marché.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises retenues par le pouvoir adjudicateur,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

5. Création d'un site Internet dédié au tourisme

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur RUQUET, Vice Président délégué au tourisme.

En concertation avec les professionnels, dans le cadre de l'accompagnement du cabinet Espitalié, la commission tourisme propose de créer un site dédié au tourisme, afin de fédérer l'ensemble des opérateurs du territoire et ainsi de contribuer à développer une approche économique de ce secteur d'activité. L'url sera www.tourisme-volvestre.fr

La mise en ligne est prévue pour le mois de mars. La consultation se fera dans les prochains jours. Une simple consultation est prévue. Un jury constitué par Jean Luc Blanchard, Denis Turrel, Norbert Vincent et André Bertoumieux sélectionnera le prestataire.

Les trois OT seront les piliers du système, la Communauté de Communes du Volvestre veillera au contenu éditorial et assurera la cohérence des informations afin d'avoir un discours commun sur l'ensemble du Volvestre.

Les professionnels et la commission tourisme considèrent comme fondamental que les OT puissent ainsi garder le contact avec les opérateurs du canton concerné.

Les trois OT exerçant une compétence purement communale, il est prévu de contractualiser entre l'OT communal et les villages du canton rattachés à cette dernière. Ainsi, Montbrun Bocage aura comme unique interlocuteur l'OT de Montesquieu et St Sulpice serait rattaché à l'OT de Carbonne. Il est à souligner que cette convention ne concernera que le fonctionnement du site internet.

Une fois ce transfert d'information réalisé entre la commune dépourvue d'OT et l'un des trois OT, il incombera à ces dernières de vérifier, puis de valider, sous leur responsabilité, l'information. Puis, avant la mise en ligne, cette information remontera à la communauté de communes, qui s'assurera d'une cohérence générale.

La validation communautaire sera effectuée par les membres de la commission tourisme. Non par l'ensemble de la commission, mais par deux à trois personnes, ceci afin de pouvoir assurer une réactivité de la mise en ligne de l'information.

A ce projet de site internet viendra s'ajouter le projet de réactualisation de l'ancienne plaquette touristique du Volvestre. Cependant, la priorité pour la commission tourisme est la mise en ligne, dans les plus brefs délais du site.

Monsieur le Président pense que c'est une bonne chose d'avoir un site commun car il faut développer le tourisme rural.

Monsieur GRYCZA propose de demander une subvention au Sous Préfet car il est prêt à développer le tourisme.

Monsieur le Président lui répond qu'un courrier sera adressé en ce sens au Préfet.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un site internet dédié au tourisme,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

6. Mise en place de tournées de collecte de rattrapage le 26 décembre 2009

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur GALY, Vice Président délégué à l'environnement.

Afin de ne pas pénaliser les administrés du territoire, un rattrapage de collecte de déchets ménagers sera organisé le samedi 26 décembre 2009.

Le décret 2000-815 relatif à l'aménagement du temps de travail mentionne dans son article 3, titre II, alinéa b) « il ne peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus que dans les cas et conditions ci-après : (...) lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au CTP compétent ».

Lors d'une réunion de travail, les agents ont été informés de cette décision. En compensation et en ce qui concerne ce jour, les agents seront rémunérés en heures supplémentaires, non majorées.

Le CTP, réuni le 23 novembre 2009, a émis un avis favorable.

Monsieur le Président tient à souligner le fait que lorsqu'il y a des changements de tournées, la Communauté de Communes donne aux communes des tracts à distribuer mais que les administrés ne sortent pas forcément leurs poubelles.

Monsieur PESSANT voudrait soulever un problème concernant le ramassage du 11 novembre. Il se demande s'il n'est pas possible de faire travailler le personnel le jour férié avec leur accord bien évidemment. De plus, il précise que l'obtention d'un conteneur plus gros pour une famille s'agrandissant a été refusée à des administrés.

Monsieur GALY n'est pas favorable au travail un jour férié. Par contre, concernant les conteneurs, ils ne peuvent pas être refusés.

Monsieur GRYCZA tient à souligner le fait que la commune de Peyssies est collectée en recyclables le mercredi et que pour le 11 novembre, ils n'ont pas eu de ramassage. Etant donné, que la collecte ne s'effectue que tous les 15 jours, ils n'ont pas été collectés pendant 4 semaines. Les administrés ne sont pas contents et souhaitent avoir des solutions.

Monsieur le Président pense que l'absence de collecte sur le recyclage est moins problématique que le conteneur gris.

Monsieur MICHEL indique que dans le cadre de l'optimisation, ce problème va être évalué.

Monsieur SENECLAUSE pense qu'exceptionnellement, ils peuvent mettre leurs recyclables dans la poubelle grise.

Monsieur le Président indique que cela peut se faire uniquement dans ce sens.

Monsieur SEGUELA demande si un rattrapage est prévu le 1^{er} janvier.

Monsieur le Président lui répond qu'un rattrapage est prévu uniquement le 25 décembre.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de rémunérer les heures faites en heures supplémentaires,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

7. Vente de terrain d'Activestre à la société SCI les vignes

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BERLUREAU, Directeur Général des Services.

M. François Arlet, traiteur implanté sur Activestre souhaite signer l'acte de vente pour la parcelle n°2 de 2105 m², voisine de son entreprise actuelle « Arlet Traiteur ». Il projette d'y implanter un bâtiment d'environ 300 m² où serait entreposée puis nettoyée la vaisselle, nécessaire à son activité. Les deux parcelles mitoyennes seraient alors communicantes par une voirie de façon à faciliter la circulation des véhicules utilitaires.

Il souhaite également, sur cette nouvelle parcelle et en fonction du potentiel salarial d'Activestre, bâtir un restaurant interentreprises de 80 à 150 m². Ce projet de restauration se fera dans un deuxième temps.

La vente est estimée à 21 050 € HT et l'avis des domaines va être demandé.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- de céder la parcelle n°2 de 2105 m² à l'entreprise SCI LES VIGNES
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à ce dossier.

Fin de Séance : 22h30